



Compte rendu du conseil municipal

Séance du mardi 19 mai 2009

N°3/2009

Excusé : Gilles DUTHU

LOTISSEMENT CLOS DE NEUVELLE

Après différents contacts et rencontres pour la vente des trois parcelles situées au Clos de Neuvelle, trois jeunes couples sont intéressés et ont adressé un courrier de réservation à la mairie.

Il s'agit de

- M. et Mme REY (domiciliés actuellement à Bligny le Sec) pour le lot N° 1
- M. LETIC et Mlle LALLIGANT (Dijon) pour le lot N° 2
- M. et Mme JACQUEMARD (Fontaine les Dijon) pour le lot N° 3

Les terrains seront vendus dans le cadre du pass-foncier.

SALLE DES FETES

Après concertation avec le C.A.U.E. (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement), celui-ci nous a adressé le cahier des charges pour une mission de maîtrise d'œuvre. Chaque conseiller en a reçu un exemplaire et a pu en prendre connaissance avant la réunion de conseil. Le conseil émet des remarques quant à la répartition des surfaces, notamment la surface de la cuisine (trop petite) et le hall d'entrée (trop important).

Après validation du cahier des charges incluant les modifications relevées, une annonce sera publiée auprès d'architectes qui soumettront ensuite un projet à la municipalité. Le maire propose la création d'un groupe de travail qui sera chargé d'auditionner les candidats. Tous les conseillers sont volontaires pour y participer. Le CAUE sera présent lors de cette phase.

ÉCOLE

Classe numérique rurale : le gouvernement, dans le cadre du plan de relance de l'économie, octroie une subvention de 80 % (plafonnée à 9 000 €) aux écoles rurales qui souhaitent se doter de matériel informatique (tableau blanc interactif, vidéo-projecteur, imprimante laser, ordinateurs portables, logiciels). La commune s'est mise sur les rangs pour cette opération. Il reste à définir, en concertation avec les enseignants, les matériels appropriés. Pour aider à ce choix, l'inspection académique organise le 20 mai une journée de présentation. Les élus rencontreront, ensuite, les parents d'élèves et les enseignantes et détermineront ensemble s'il convient ou non d'adhérer au projet. A noter que l'Association des Maires Ruraux de France soutient ce programme.

Effectifs : la prévision de 25 élèves à la rentrée scolaire 2009 n'est plus d'actualité, puisque certaines familles n'ont pas ou plus souhaité scolariser leur enfant. L'effectif arrêté à présent est de 22.

SIVOS de l'Ignon : les frais de scolarité 2008-2009 dans une école maternelle du SIVOS de l'Ignon coûtent 750 € par an et par enfant. Le conseil donne son accord pour la signature de la convention entre le maire de Francheville et le SIVOS.

Bourse Départementale d'Enseignement du Second Degré (collège) : le Conseil Général nous informe que les imprimés de demande de bourse sont désormais disponibles sur son site internet (www.cotedor.fr). Des imprimés seront toutefois à votre disposition dans les établissements scolaires.

CHASSE

Le maire donne lecture du bail de la Chasse du Grand Massif qui sera signé prochainement par Jean-Pierre Jeudy et le maire. Ce bail est reconduit pour 9 ans avec une indexation de 2 % à partir de 2011. L'ajout d'une clause précise que cette indexation pourra être revue à la hausse en cas de reconnaissance d'augmentation du cheptel.

Le conseil donne autorisation au Maire pour signer le bail.

QUESTIONS DIVERSES

◆ **Chaufferie-bois** : les travaux devraient débuter à partir du 25 mai avec l'installation d'une grue dans la rue de la Folie. Celle-ci sera barrée pendant la durée du chantier, un passage pour piéton sera aménagé le long de la mairie.

Remarque : dès le début des travaux, il sera intéressant de décaisser les végétaux (rosiers anciens) qui se situent près de l'entrée côté cour de la mairie. Ceux-ci seront ensuite replantés à la mare.

◆ **Elections européennes** : elles auront lieu dimanche **7 juin 2009**. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h à 18h. Les conseillers s'inscrivent pour les tours de garde. Un tableau sera affiché dans le hall de la mairie.

◆ **Assainissement** : le maire fait le point sur les travaux en cours : 56 installations ont été réalisées sur les 88 recensées. Deux demandes supplémentaires ont été formulées et seront soumises à l'approbation du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement de St Martin.

◆ **Fleurissement** : la commission remercie chaleureusement les personnes de la commune qui se sont joints aux conseillers et ont participé activement aux petits travaux d'aménagement et de réfection programmés avant les plantations de printemps.

◆ **Bois et voirie** :

La société qui exploite une coupe de bois sur la commune de Val Suzon nous a demandé l'autorisation de stocker le bois en bordure de la route qui mène à Curtil St Seine, pour la durée du débardage. En remerciement de l'avis favorable émis par la mairie, un don sera fait au CCAS.

4 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisées pour boucher les trous situés sur la voirie communale : chemin des aviateurs à Prairay ; chemin de la Vélouze, rue du Village.

Merci aux personnes extérieures à la commission qui ont participé à ces travaux.

◆ **Communauté de Communes du Pays de St Seine** : le conseil communautaire s'est réuni le 16 mai dernier à Pelleray. Le maire présente aux conseillers un résumé des différents points abordés lors de cette réunion. Il précise que le compte rendu sera affiché dans le hall d'entrée de la mairie.

◆ **Don du sang** : **lundi 8 juin 2009 de 16 h à 19 h** à la salle de Sports de St Seine.

◆ **Foyer rural de Francheville** : la fête de l'été aura lieu samedi 13 juin au Ball-trap. Un feuillet donnant toutes les informations a été diffusé auprès des familles du village. Dès maintenant, réservez cette soirée du 13 juin !

◆ **Association « Francheville, comme on l'aime »** : l'association a adressé aux maires et conseillers un courrier faisant part de ses réserves par rapport au projet éolien. Les élus se réuniront prochainement pour préparer la réunion publique qui sera organisée ultérieurement.

◆ **Inscription à l'école élémentaire de Francheville** : les inscriptions pour les enfants qui entreront en classe de CP se dérouleront **le samedi 6 juin de 9h à 12h** à l'école. Munissez vous du livret de famille et du carnet de santé.

◆ **Travaux** : cette année, la commission s'est fixée deux objectifs : la réfection de la « cabane du cygne » près du lavoir de la mare et le nettoyage du réservoir de la Fontaine Neuve. Pour ces tâches, les bonnes volontés sont sollicitées et pour ceux et celles qui seraient disponibles, **rendez-vous** leur est donné **à la mare** :

vendredi 12 juin à 14 h et samedi 13 juin à 8 h.

D'avance, merci pour votre participation.

◆ **Verres gravés** : la Mairie envisage de passer commande prochainement. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en Mairie avant le 15 juin.